Référendum sur la “Voix” des Aborigènes et des Insulaires du détroit de Torres

On va bientôt demander aux électeurs australiens de voter dans un référendum. Dans ce référendum, on va leur demander s’il faudrait établir dans la Constitution une “Voix” des Aborigènes et des Insulaires du détroit de Torres au Parlement. Le Parlement est l’institution qui fait les lois en Australie.

Qu’est-ce que la “Voix” au Parlement?

Pour les Aborigènes et des Insulaires du détroit de Torres, la “Voix” au Parlement est une façon de conseiller le gouvernement concernant les lois qui les touchent directement. Inscrire la “Voix” dans la Constitution signifie que la “Voix” aura un rôle permanent à jouer auprès du gouvernement dans les questions qui touchent directement les Aborigènes et les Insulaires du détroit de Torres. La “Voix” au Parlement sera l’occasion pour les Aborigènes et les Insulaires du détroit de Torres d’être reconnus dans la Constitution et de faire reconnaître et célébrer leur culture.

Pourquoi les Aborigènes et les Insulaires du détroit de Torres demandent-ils une “Voix” au Parlement?

Cela fait près de 100 ans que les Aborigènes et les Insulaires du détroit de Torres demandent à être reconnus par le gouvernement. Ce sont les Aborigènes et les Insulaires du détroit de Torres qui connaissent le mieux leurs communautés et leur culture. Ce sont eux qui connaissent les meilleures solutions pour faire face aux difficultés qui confrontent leurs communautés et pour amener à des conditions plus justes et plus équitables pour les Aborigènes et Insulaires du détroit de Torres.

Que va accomplir la “Voix” au Parlement?

La “Voix” écoutera les conseils donnés par les Aborigènes et Insulaires du détroit de Torres concernant les questions qui touchent directement leur vie afin que le gouvernement puisse prendre de meilleures décisions affectant les Aborigènes et Insulaires du détroit de Torres.

Qui va représenter la “Voix” au Parlement?

La “Voix” consistera en un groupe d’Aborigènes et d’Insulaires du détroit de Torres venant de chaque État et Territoire, y compris des régions éloignées. Ces représentants seront choisis par les Aborigènes et les Insulaires du détroit de Torres dans leur propre région.

A-t-on consulté les Aborigènes et les Insulaires du détroit de Torres sur la “Voix” au Parlement?

Des milliers d’Aborigènes et d’Insulaires du détroit de Torres ont donné leur avis sur les raisons pour lesquelles la “Voix” est nécessaire et sur la manière dont elle devrait fonctionner pendant de nombreuses années. Plus de 80% d’Aborigènes et d’Insulaires du détroit de Torres sont en faveur de la “Voix” au Parlement.

Qu’en disent les experts juridiques?

Les juristes constitutionnels, dont ceux qui représentent le gouvernement fédéral, déclarent que la “Voix” est solide sur le plan juridique et qu’elle permettra de faire progresser notre système de gouvernement.

La “Voix” peut-elle faire des lois?

Non. La “Voix” n’aura pas le pouvoir de faire des lois. Elle pourra uniquement donner des conseils sur les questions qui touchent directement les Aborigènes et les Insulaires du détroit de Torres.

Quelle sera la question posée dans le référendum sur la “Voix” des Aborigènes et des Insulaires du détroit de Torres?

« Projet de loi : amender la Constitution en vue de reconnaître les Premières Nations d’Australie en instituant une “Voix” des Aborigènes et des Insulaires du détroit de Torres. Approuvez-vous la modification proposée ? »

Comment dois-je voter au référendum?

Les référendums sont comme les élections. On vous donnera un bulletin de vote comportant la question ci-dessus et il vous faudra écrire en anglais le mot YES (OUI) ou NO (NON) pour que votre vote compte. Si vous écrivez YES, cela veut dire que vous approuvez la formule proposant que les Aborigènes et les Insulaires du détroit de Torres aient leur mot à dire sur les questions qui les touchent directement.

Que se passera-t-il si la majorité des gens votent YES (OUI)?

Si la majorité des gens votent YES en faveur de la “Voix”, le gouvernement consultera les Aborigènes et les Insulaires du détroit de Torres pour finaliser le projet et voter les lois appropriées en vue d’établir la “Voix”.

Que se passera-t-il si la majorité des gens votent NO (NON)?

Si la majorité des gens votent NO, rien ne changera. Les problèmes auxquels font face les Aborigènes et les Insulaires du détroit de Torres continueront. Voter NO signifie que vous votez Non à la “Voix”. Il n’y a pas d’alternative dans ce référendum visant à soutenir les Aborigènes et les Insulaires du détroit de Torres.

Où puis-je obtenir des informations supplémentaires?



**Informations supplémentair**

www.lwb.org.au